

ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2019-2020

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec
2019-2020

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Juin 2021

ISSN 1488-9129 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2021

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du contenu	1
États financiers 2019-2020 des organismes et des entreprises du gouvernement ainsi que des biens détenus et des activités fiduciaires administrés au nom de bénéficiaires désignés	3
Organismes du gouvernement	3
Entreprises du gouvernement.....	5
Biens détenus et des activités fiduciaires administrés au nom de bénéficiaires désignés	5
Annexe – États financiers des entités n’ayant pas leurs états financiers disponibles en ligne	7

PRÉSENTATION DU CONTENU

Dans un souci de simplification et pour faciliter la consultation des états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec, le ministère des Finances en dresse la liste dans le présent recueil en incluant des hyperliens menant directement aux documents officiels publiés par les entités visées.

Ces entités sont celles énumérées dans les annexes 2 (« Organismes et fonds spéciaux du gouvernement »), 4 (« Entreprises du gouvernement ») et 6 (« Biens détenus et activités fiduciaires exclus du périmètre comptable du gouvernement qui sont administrés au nom de bénéficiaires désignés ») des états financiers consolidés du gouvernement publiés dans les *Comptes publics 2019-2020*, à l'exception des fonds spéciaux. Les informations financières sommaires des fonds spéciaux ont été publiées dans la partie B du volume 2 des *Comptes publics 2019-2020*.

Veillez noter que pour les quatre entités qui ne possèdent pas de site Internet, les états financiers ont été reproduits en annexe dans leur intégralité.

Québec, juin 2021

ÉTATS FINANCIERS 2019-2020 DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT AINSI QUE DES BIENS DÉTENUS ET DES ACTIVITÉS FIDUCIAIRES ADMINISTRÉS AU NOM DE BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS

LISTE DES ENTITÉS¹

Organismes du gouvernement

Agence du revenu du Québec

Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés publics

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Centre de la francophonie des Amériques

Centre de recherche industrielle du Québec

Centre de services partagés du Québec

Commission de la capitale nationale du Québec

Commission des services juridiques

Conseil de gestion du Fonds vert

Conseil des arts et des lettres du Québec

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)

Corporation d'urgences-santé

École nationale de police du Québec (30 juin)

École nationale des pompiers du Québec (30 juin)

Financement-Québec

Fondation de la faune du Québec

Fonds d'aide aux actions collectives

Fonds de l'assurance médicaments

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

Fonds de recherche du Québec – Santé

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Organismes du gouvernement (suite)

Héma-Québec

Institut de la statistique du Québec

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)

Institut national de santé publique du Québec

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Institut national des mines

La Financière agricole du Québec

Musée d'art contemporain de Montréal

Musée de la civilisation

Musée national des beaux-arts du Québec

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)

Office des professions du Québec

Office Québec-Monde pour la jeunesse

Régie de l'assurance maladie du Québec

Régie de l'énergie

Régie des installations olympiques (31 octobre)

Régie du bâtiment du Québec

Société d'habitation du Québec

Société de développement de la Baie-James (31 décembre)

Société de développement des entreprises culturelles

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Société de la Place des Arts de Montréal

Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Société des établissements de plein air du Québec

Société des parcs de sciences naturelles du Québec²

Société des traversiers du Québec

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Organismes du gouvernement (suite)

Société du Centre des congrès de Québec

Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)

Société du Palais des congrès de Montréal

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

Société du Plan Nord

Société nationale de l'amiante^{3,4}

Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.⁵

Société québécoise de récupération et de recyclage

Société québécoise des infrastructures

Société québécoise d'information juridique

Transition énergétique Québec

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.⁶

Hydro-Québec (31 décembre)

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.⁷

Société québécoise du cannabis (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

Biens détenus et activités fiduciaires administrés au nom de bénéficiaires désignés

Biens non réclamés – Agence du revenu du Québec (31 décembre)

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Cautionnements individuels des agents de voyages – Office de la protection du consommateur

Comité Entraide – secteurs public et parapublic – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité

sociale²

Comptes sous administration – Curateur public du Québec (31 décembre)

Biens détenus et activités fiduciaires administrés au nom de bénéficiaires désignés (suite)

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance – Ministère de la Famille²

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale – Ministère de la Sécurité publique (31 décembre)

Fonds d'assurance automobile du Québec – Société d'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Fonds d'assurance-garantie – Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance parentale – Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance récolte et Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles – La Financière agricole du Québec

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Fonds de garantie – Régie du bâtiment du Québec

Fonds des pensions alimentaires – Agence du revenu du Québec

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages – Office de la protection du consommateur

Fonds d'indemnisation des services financiers – Autorité des marchés financiers

Fonds en fidéicommiss sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec – Ministère des Finances²

Régime de compensation pour les organismes municipaux – Société québécoise de récupération et de recyclage

Retraite Québec (31 décembre)

-
- 1 Lorsque la date de fin d'année financière d'une entité est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.
 - 2 Ces entités ne possèdent pas de site Internet; l'information se trouve en annexe.
 - 3 La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1^{er} juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public et est régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).
 - 4 Non disponible à la date de la publication.
 - 5 Aucune opération n'a été effectuée dans cette entité en 2019-2020.
 - 6 Les informations financières de cette entité sont consolidées dans les états financiers de La Financière agricole du Québec.
 - 7 Des informations financières sommaires à l'égard de cette entité sont présentées dans les états financiers de la Société du Plan Nord.

ANNEXE

États financiers des entités n'ayant pas leurs états financiers disponibles en ligne

Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Comité Entraide – secteurs public et parapublic

Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Fonds en fidéicommiss sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec

Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Rapport financier annuel

Exercice terminé le 31 mars 2020

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
Exercice terminé le 31 mars 2020

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DES RÉSULTATS	3
ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	4
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	6
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Société des parcs de sciences naturelles du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC** (Société), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et des pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 9 décembre 2020

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

(En milliers de dollars)

	Budget 2020	2020	2019
	(non audité)		
REVENUS			
Subvention (note 1)	11 164 \$	11 164 \$	11 164 \$
DÉPENSES			
Frais administratifs	50	53	50
Honoraires de gestion concernant le Parc Aquarium du Québec	4 595	4 995	4 880
Frais financiers (notes 1 et 3)	423	381	517
Taxes foncières	1 512	1 232	1 502
Amortissement des immobilisations	1 150	1 121	1 122
Perte sur cession d'immobilisations	-	-	23
	7 730	7 782	8 094
EXCÉDENT ANNUEL	3 434 \$	3 382 \$	3 070 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2020	2019
Solde au début	2 940 \$	(130) \$
Excédent annuel	3 382	3 070
Solde à la fin	6 322 \$	2 940 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

(En milliers de dollars)

2020

2019

ACTIFS FINANCIERS

- \$ - \$

PASSIFS

Créditeurs

129

209

Somme due à la société liée (note 1)

14 291

18 714

14 420

18 923

DETTE NETTE

(14 420)

(18 923)

ACTIFS NON FINANCIERS

Frais reportés au prochain exercice

21

21

Immobilisations (note 4)

20 721

21 842

20 742

21 863

EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ

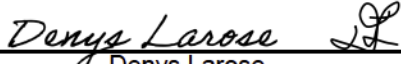
6 322 \$

2 940 \$

ENGAGEMENTS (note 1)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :


Denys Larose


Jean Lamy

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2020	2019
Excédent annuel	3 382 \$	3 070 \$
Variation due aux immobilisations		
Amortissement	1 121	1 122
Cessions	-	23
Variation des frais reportés	-	325
VARIATION DE LA DETTE NETTE	4 503	4 540
DETTE NETTE AU DÉBUT	(18 923)	(23 463)
DETTE NETTE À LA FIN	(14 420) \$	(18 923) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars
(En milliers de dollars)

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	3 382 \$	3 070 \$
Amortissement des immobilisations	1 121	1 122
Perte sur cession d'immobilisations	-	23
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement ⁽¹⁾	(80)	410
	<u>4 423</u>	<u>4 625</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la somme due à la société liée	(4 423)	(4 625)
	<u>(4 423)</u>	<u>(4 625)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	<u>-</u>	<u>-</u>
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>-</u>	<u>-</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

⁽¹⁾ Variation des postes suivants :

	Créiteurs	(80) \$	85 \$
Frais reportés au prochain exercice		<u>-</u>	<u>325</u>
	Total	<u>(80) \$</u>	<u>410 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

1 - STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS, ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a été constituée le 30 août 1994 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec pour effectuer la gestion du Parc Aquarium du Québec (« Aquarium ») et du Jardin zoologique du Québec (« Jardin »).

En 2002, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministre des Transports du Québec ont cédé à la Société, en vertu d'un bail emphytéotique, les immeubles de l'Aquarium et du Jardin pour une période de quarante ans se terminant le 31 mars 2042. La Société s'est engagée à assumer tous les frais liés aux immeubles. Aucune valeur n'a été comptabilisée à titre d'apports pour ces immeubles.

Le 3 mai 2006, la Société a signé une convention de gestion avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs selon laquelle la Sépaq se voit confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium et de coordonner le plan de fermeture du Jardin. En vertu de cette convention, et sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires, le ministre s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle respecte ses obligations. Le 15 janvier 2014, le gouvernement du Québec a émis un décret (Décret 13-2014) autorisant la résiliation de la convention emphytéotique des immeubles du Jardin zoologique du Québec signée en mars 2002 et le transfert, à compter du 4 avril 2014 et pour la somme de 1 \$, de la propriété constituant le terrain central de l'ancien Jardin zoologique du Québec (lot 3 859 789) ainsi que les bâtisses dessus construites et les biens meubles ayant servi à son exploitation, à la Sépaq. Cette transaction est effective depuis le 4 avril 2014. La Société conserve les biens de l'Aquarium et le gouvernement maintient la subvention de 11 164 000 \$ (2019, 11 164 000 \$). La Société a engagé une dépense de 4 995 000 \$ (2019, 4 880 000 \$) pour les honoraires de gestion concernant les opérations de l'Aquarium.

La Société peut aussi emprunter lorsque la subvention annuelle est insuffisante pour couvrir les déboursés. Le 28 février 2013, la Sépaq a contracté un emprunt de 44 573 000 \$ pour la Société. Pour cette année, les remboursements de l'avance ont un effet net sur la dette de 4 423 000 \$ (2019, remboursement net de 4 625 000 \$). Cette avance de la Sépaq a porté intérêt au taux moyen de 2,23 % (2019, taux moyen de 2,45 %). Ce prêt est sans modalité de remboursement pour la Société. La Société a inscrit une dépense d'intérêts de 381 000 \$ (2019, 517 000 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

2 - MÉTHODES COMPTABLES

a) Responsabilités de la direction et méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de CPA Canada pour le secteur public. À cet effet, elle applique le modèle de présentation recommandé par le Manuel. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la Société ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'élément principal faisant l'objet d'estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles.

Au niveau de la présentation, la Société a classé les débiteurs dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût. Quant aux créditeurs et la somme due à la société liée, la Société les classe dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

L'état des gains et des pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

b) Comptabilisation des revenus

Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été autorisées par le cédant lorsque celles-ci ne disposent d'aucune stipulation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

2 - MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	entre 3 % et 7 %
Mobilier, équipement et matériel roulant	20 %

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

3 - FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 381 000 \$ (2019, 517 000 \$) comprennent les intérêts sur la somme empruntée de la Sépaq au Fonds de financement pour la Société, ainsi que le coût d'émission et les frais de gestion de cet emprunt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

4 - IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)

	Bâtiments et infrastructures	Mobilier, équipement et matériel roulant	2020	2019
Coût				
Solde au début	40 248 \$	3 533 \$	43 781 \$	43 824 \$
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	(43)
Solde à la fin	40 248	3 533	43 781	43 781
Amortissement cumulé				
Solde au début	18 406	3 533	21 939	20 837
Amortissement	1 121	-	1 121	1 122
Cessions	-	-	-	(20)
Solde à la fin	19 527	3 533	23 060	21 939
Valeur nette comptable 2020	20 721 \$	- \$	20 721 \$	
Valeur nette comptable 2019	21 842 \$	- \$		21 842 \$

5 - INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à des risques dont le plus significatif est le risque de liquidité. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Société au risque le plus significatif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

5 - INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement en ce qui a trait à ses créanciers et la somme due à la société liée. Étant donné qu'elle reçoit annuellement une subvention du gouvernement du Québec pour faire face à ses obligations, la Société considère limitée son exposition au risque de liquidité.



Campagne d'entraide

Centraide,
Partenaire Santé-Québec,
Croix-Rouge canadienne, Québec

COMITÉ ENTRAIDE

Secteurs public et parapublic

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos
le 31 mars 2020

**Comité Entraide
Secteurs public
et parapublic**

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic (l'entité) au 31 mars 2020 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui régissent l'entité.

Le Comité Entraide surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'audit qui rencontre les auditeurs indépendants de l'entité, examine les états financiers et en recommande l'approbation au Comité Entraide.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'entité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Francis Gauthier
Vice-président exécutif du Comité Entraide
Secteurs public et parapublic
Sous-ministre adjoint
Secteur de la solidarité sociale et de l'assurance parentale



Marie-Josée Blanchette, CPA, CA
Directrice du Secrétariat Entraide – secteurs public et parapublic

Québec, le 20 novembre 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux coprésidents du Comité Entraide — secteurs public et parapublic

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes de bienfaisance, l'entité obtient une partie de ses souscriptions au comptant, pour lesquelles il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces souscriptions au comptant et activités de financement s'est limité aux montants présentés dans les états financiers de l'entité et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux souscriptions à recevoir – comptant et activités de financement ainsi qu'aux sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance en vertu du décret 408-2016. Cette limitation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Directeur principal d'audit

Québec, le 20 novembre 2020

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Intérêts	19 612 \$	16 095 \$
CHARGES (note 3)		
Frais d'administration	715	583
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>18 897</u>	<u>15 512</u>
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>94 851</u>	<u>79 339</u>
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)	<u>113 748 \$</u>	<u>94 851 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	402 735 \$	1 892 016 \$
Souscriptions à recevoir (note 4)	3 155 978	3 089 473
	<u>3 558 713</u>	<u>4 981 489</u>
PASSIF		
À court terme		
Retenues à la source à rembourser	1 600	-
Sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance (note 5)	3 443 365	4 886 638
	<u>3 444 965</u>	<u>4 886 638</u>
ACTIF NET (note 9)	<u>113 748</u>	<u>94 851</u>
	<u>3 558 713 \$</u>	<u>4 981 489 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Manon Boucher
Coprésidente

Roberto Bomba
Coprésident

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	18 897 \$	15 512 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Souscriptions à recevoir	(66 505)	(123 380)
Retenues à la source à rembourser	1 600	-
Sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance	<u>(1 443 273)</u>	<u>1 332 115</u>
	<u>(1 508 178)</u>	<u>1 208 735</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(1 489 281)</u>	<u>1 224 247</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 892 016</u>	<u>667 769</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>402 735 \$</u>	<u>1 892 016 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

1- CONSTITUTION ET OBJET

Le Comité Entraide – secteurs public et parapublic (Comité Entraide) est formé en vertu du décret 390-2006 du gouvernement du Québec, qui a été reconduit pour une période de 5 ans le 23 mars 2011 (255-2011), et pour une deuxième fois le 18 mai 2016 (408-2016) pour une autre période de 5 ans. Il a pour mission de coordonner les activités de la campagne annuelle de sollicitation principalement auprès du personnel des ministères, des organismes et des sociétés d'État, des organismes scolaires et de la santé et des services sociaux, des personnes retraitées des secteurs public et parapublic, des professionnels de la santé rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, des députés à l'Assemblée nationale ainsi que des organismes financés par des revenus externes au profit des organismes de bienfaisance que sont les Centraide du Québec, PartenaireSanté-Québec et ses membres, ainsi que la Croix-Rouge canadienne, Québec.

Le Comité est paritaire et composé d'au plus quinze membres, dont sept proviennent des ministères et organismes publics et parapublics, sept proviennent d'organisations syndicales, d'associations professionnelles ou représentant des personnes retraitées, comprenant deux coprésidents, deux vice-présidents, un trésorier et le vice-président exécutif.

Le Comité Entraide est rattaché au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), lequel fournit par l'entremise d'un Secrétariat permanent, le soutien administratif, le personnel habituel et les crédits affectés au fonctionnement. Il est sous la responsabilité du vice-président exécutif du Comité Entraide.

Le Comité Entraide est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5^e suppl.). Il est par conséquent exempté d'impôts sur le revenu et possède le droit d'émettre des reçus de charité pour fins fiscales.

Les présents états financiers portent sur les opérations de la fiducie de bienfaisance des employés créée pour faciliter la gestion et la remise de la totalité des dons recueillis.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers du Comité Entraide par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur de l'encaisse est équivalente à son coût.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

L'encaisse est évaluée au coût et les instruments financiers à court terme suivants sont désignés à la juste valeur de façon irrévocable : souscriptions à recevoir de même que les sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance.

Les souscriptions à recevoir et les sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance sont évaluées à l'aide des flux monétaires prévus.

Constataion des produits

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en considérant le nombre de jours de détention.

Services reçus à titre gratuit

Le Comité Entraide reçoit à titre gratuit des services de publicité qui ne sont pas comptabilisés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Comité Entraide consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie le solde de l'encaisse.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

3- CHARGES ASSUMÉES PAR D'AUTRES INSTANCES

Le traitement et les frais de déplacement des membres du Comité Entraide et des employés appelés à collaborer à la campagne annuelle de sollicitation sont assumés par leur employeur. Les frais de fonctionnement du Secrétariat permanent du Comité Entraide sont assumés par le MTESS. Les charges non assumées par le MTESS sont financées à même les intérêts générés par les dons. Les charges assumées par le gouvernement du Québec et ses organismes ne sont pas présentées à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

4- SOUSCRIPTIONS À RECEVOIR

Les souscriptions à recevoir des donateurs aux profits des organismes de bienfaisance représentent les souscriptions provenant d'engagements de dons exprimés au cours d'une campagne de sollicitation et dont le versement est à venir.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Campagne auprès des employés et retraités		
Retenues à la source	3 265 457 \$	3 147 023 \$
Comptant et activités de financement	10 409	53 579
Dons institutionnels	4 000	15 000
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6)	(123 888)	(126 129)
	<u>3 155 978 \$</u>	<u>3 089 473 \$</u>

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2020****5- SOMMES À DISTRIBUER AUX ORGANISMES DE BIENFAISANCE**

Les sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance représentent les souscriptions provenant des engagements de dons par des individus reçus au cours d'une campagne de sollicitation. Ils font l'objet de retenues à la source, de versements comptants ou résultent d'activités de financement. Il y a également les dons institutionnels qui font l'objet d'une comptabilisation distincte. Ces sommes sont réduites des mauvaises créances les ayant affectées. Le solde de tous ces engagements est destiné aux organismes de bienfaisance identifiés à la note 1.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début de l'exercice	4 886 638 \$	3 554 523 \$
Souscriptions		
Retenues à la source	4 983 778	4 913 294
Comptant et activités de financement	1 198 315	1 178 652
Dons institutionnels	384 915	335 246
	<u>6 567 008</u>	<u>6 427 192</u>
Mauvaises créances (note 6)	<u>(109 911)</u>	<u>(73 916)</u>
	6 457 097	6 353 276
Versements aux organismes de bienfaisance	(7 898 770)	(5 021 161)
Retenues à la source à rembourser	<u>(1 600)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>3 443 365 \$</u>	<u>4 886 638 \$</u>

6- MAUVAISES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir au début	<u>126 129 \$</u>	<u>121 424 \$</u>
Ajustement des mauvaises créances des exercices précédents	(112 152)	(69 211)
Mauvaises créances de l'exercice en cours	<u>109 911</u>	<u>73 916</u>
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir à la fin	<u>123 888 \$</u>	<u>126 129 \$</u>

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

7- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Comité Entraide est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Comité Entraide n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés à l'exception des charges assumées par le gouvernement du Québec mentionnées à la note 3.

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Comité Entraide est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. De plus, la direction effectue un suivi de l'information financière, ce qui lui permet de gérer les risques liés aux instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Comité Entraide sont liés à l'encaisse et aux souscriptions à recevoir.

L'exposition maximale au risque de crédit du Comité Entraide correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Comité Entraide procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

8- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des souscriptions à recevoir, déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Souscriptions déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir		
Relatives à la campagne de sollicitation de l'année civile précédente	3 278 881 \$	3 199 379 \$
Relatives aux campagnes de sollicitation antérieures à l'année civile précédente	<u>985</u>	<u>15 723</u>
	3 279 866	3 215 602
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6)	<u>(123 888)</u>	<u>(126 129)</u>
	<u>3 155 978 \$</u>	<u>3 089 473 \$</u>

Le Comité Entraide estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux souscriptions à recevoir sont limitées en raison du nombre élevé de souscripteurs. De plus, les souscriptions à recevoir sont normalement encaissées dans l'année civile suivant la campagne.

La provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir représente 3 % des engagements découlant de la campagne 2019 pour la portion des retenues à la source qui est périodique. Le Comité Entraide est d'avis que cette provision est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt est attribuable à son encaisse qui porte intérêt à des taux variables basés sur ceux du marché. Toutefois, compte tenu que les montants d'intérêts ne sont pas significatifs, le Comité Entraide juge que son exposition à ce risque est faible.

L'objectif du Comité Entraide est de gérer l'exposition au risque du taux d'intérêt en s'assurant que la sécurité des fonds détenus a priorité sur les revenus d'intérêt gagnés.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

8- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Comité Entraide ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Le Comité Entraide évalue à faible son risque de liquidité, puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

9- ACTIF NET

L'actif net représente l'excédent des produits d'intérêts sur les charges de frais d'administration et celui-ci n'est pas affecté.

10- INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

Le Comité Entraide a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats, les flux de trésorerie et la situation financière du Comité Entraide pour les périodes futures.

**FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE
(PARTIE FIDUCIAIRE)**

ÉTATS FINANCIERS (non audités)

Au 31 mars 2021

**FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (partie fiduciaire)
ÉTATS FINANCIERS (non audités)
AU 31 MARS 2021**

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction du ministère de la Famille est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance (partie fiduciaire), y compris les estimations et les jugements comptables importants. Ces états financiers sont préparés selon des méthodes comptables qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fiabilité des états financiers, la direction du ministère de la Famille maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le ministère de la Famille reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires du compte en fidéicommiss conformément aux lois et règlements qui le régissent.

La Sous-ministre,

La Directrice générale des services
à l'organisation,

Original signé

Original signé

Julie Blackburn

Lynda Roy

Québec, le 25 mai 2021

FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (partie fiduciaire)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)
AU 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Débiteurs (note 4)	3 523 274 \$	3 451 949 \$
PASSIFS		
Dû au Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3 523 274	3 451 949
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	<u><u>0</u></u> \$	<u><u>0</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé

Julie Blackburn, sous-ministre

FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (partie fiduciaire)
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non auditées)
AU 31 MARS 2021

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance (partie fiduciaire) est constitué par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.Q. 2016, chapitre S-4.1.1), en date du 21 avril 2015. Il est administré par le ministère de la Famille.

Les sommes encaissées dans le compte en fidéicommiss sont composées de la contribution additionnelle exigible d'un parent dont l'enfant bénéficie de services de garde fournis par un prestataire de services de garde subventionné. Les sommes perçues par le ministre du Revenu sont remises au ministre de la Famille, en fidéicommiss.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et approuvés par la sous-ministre et l'administratrice du compte en fidéicommiss le 31 mai 2021.

Base de présentation

Le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance (partie fiduciaire) dresse ses états financiers selon les IFRS. Les renseignements présentés dans ces états financiers sont fondés, lorsque requis, sur des estimations et sur le jugement rigoureux de la direction.

L'état des résultats et de la variation du surplus cumulé ne sont pas présentés, car aucune transaction n'a été effectuée au cours de l'exercice.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du compte en fidéicommiss.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre comptable

Les transactions du compte en fidéicommiss sont des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Estimations et jugements critiques

La préparation d'états financiers selon les Normes internationales d'information financière requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs pour la période présentée.

Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

La contribution additionnelle exigible des parents pour une année fiscale fait l'objet d'une estimation. La somme prévue peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues à l'égard du taux d'occupation des services de garde subventionnés et du revenu imposable des parents, et les données réelles.

4. DÉBITEURS

La contribution additionnelle exigible d'un parent dont l'enfant bénéficie de services de garde subventionnés (SG) transite par le gouvernement avant d'être remise aux SG. En effet, elle est d'abord cotisée par Revenu Québec (RQ) via les déclarations de revenus. Ensuite, RQ transfère les sommes cotisées dans un compte en fidéicommiss, tel que prévu par la loi instituant le Fonds. Enfin, ces sommes sont immédiatement remboursées au FSGÉE, qui a versé la contribution additionnelle due aux SG entre avril 2015 et décembre 2018, avec leurs subventions annuelles.

Au cours de l'année, RQ a versé au compte en fidéicommiss un total de 1,0 M\$ pour les années fiscales 2015 à 2018, soit 15,3 k\$ de plus que la somme estimée pour cette période.

Au 31 mars 2021, les sommes à recevoir s'élèvent à 3,5 M\$ (3,5 M\$ au 31 mars 2020), sommes qui sont dues au Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance.



Ministère
des Finances

Québec 

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2020**



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant _____	1
État de la situation financière _____	3
État des variations de l'actif net _____	4
Notes complémentaires _____	5





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Bureau général de dépôts pour le Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 10 décembre 2020



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF		
Sommes détenues pour le compte des déposants (note 4)	1 140 005	1 147 896
Titres reçus en dépôt	<u>2 665</u>	<u>2 619</u>
	<u>1 142 670</u>	<u>1 150 515</u>
PASSIF		
Dépôts à transférer au fonds général du fonds consolidé du revenu	8 989	1 003
Dépôts de cautionnements, de garanties et autres	<u>1 133 681</u>	<u>1 149 512</u>
	<u>1 142 670</u>	<u>1 150 515</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Administrateur du Bureau général de dépôts pour le Québec

Sous-ministre des Finances

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde de l'actif net au début	—	—
Augmentation de l'actif et du passif		
Dépôts de cautionnements, de garanties et autres, reçus des déposants	75 830	146 714
Diminution de l'actif et du passif		
Dépôts remis aux déposants	(83 619)	(190 202)
Dépôts transférés au fonds général du fonds consolidé du revenu	<u>(56)</u>	<u>(1 378)</u>
	<u>(83 675)</u>	<u>(191 580)</u>
	<u>(7 845)</u>	<u>(44 866)</u>
Actif/Passif au début	1 150 515	1 195 381
Actif/Passif à la fin	<u>(1 142 670)</u>	<u>(1 150 515)</u>
	<u>7 845</u>	<u>44 866</u>
Solde de l'actif net à la fin	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020**

1. NATURE DU BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

Le Bureau général de dépôts pour le Québec (Bureau) a pour but d'administrer des sommes d'argent et de titres détenus en consignation à titre de dépôt de cautionnements, de garanties et autres en vertu de lois et de règlements. Ces dépôts sont effectués auprès du Bureau conformément à la *Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec* (RLRQ, chapitre D-5.1). Le Bureau est situé au 8, rue Cook, 2^e étage, Québec, Québec, G1R 0A4.

Les sommes déposées sont avancées au fonds général du fonds consolidé du revenu sans intérêts ni modalités de remboursement.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et approuvés par le sous-ministre et l'administrateur du Bureau le 10 décembre 2020.

Base d'évaluation et monnaie de présentation

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et la base d'évaluation utilisée est la valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Bureau, sauf pour les titres qui sont comptabilisés à la valeur nominale.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Bureau.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité.

Les états financiers du Bureau n'incluent pas d'état du résultat global. En effet, le Bureau n'a droit à aucune plus-value ou moins-value des dépôts qui lui sont confiés. Le Bureau exerce des activités de nature fiduciaire, il ne fait que des activités de détention. Ainsi, l'état du résultat global, s'il était présenté, serait nul.

Les états financiers du Bureau n'incluent pas de tableau des flux de trésorerie. En effet, le Bureau ne détient aucune trésorerie qui puisse être utilisée pour ses opérations courantes. Effectivement, l'encaisse est affectée uniquement à des activités de détention, ou peut être avancée au fonds général, selon les dispositions afférentes. Ainsi, le tableau des flux de trésorerie, s'il était présenté, serait nul.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme pour la période visée par les états financiers.

Sommes détenues pour le compte des déposants

Les sommes détenues pour le compte des déposants sont comptabilisées à la valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Bureau et subséquemment à la valeur de réalisation qui correspond au coût. Les sommes détenues pour le compte des déposants ne portent pas intérêt.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Titres reçus en dépôt

Les titres reçus en dépôt, comptabilisés à la valeur nominale, sont principalement constitués de certificats de dépôts et d'obligations. Les titres viennent à échéance à différentes dates, d'avril 2020 à septembre 2029. Les intérêts, étant la propriété des déposants, leur sont remis directement.

Dépôts de cautionnements, de garanties et autres

Les dépôts de cautionnement, de garanties et autres sont constitués des sommes détenues pour le compte des déposants comptabilisées à la valeur de réalisation et des titres reçus en dépôt comptabilisés à la valeur nominale.

4. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE DES DÉPOSANTS (en milliers de dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Sommes détenues par les palais de justice	1 225	1 084
Sommes détenues par un fiduciaire pour la garde des titres	1 323	1 320
Sommes détenues par le fonds général du fonds consolidé du revenu	<u>1 137 457</u>	<u>1 145 492</u>
	<u>1 140 005</u>	<u>1 147 896</u>

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Bureau est lié à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Bureau n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées autres que celles présentées dans le corps même de ses états financiers.

Le fonds général du fonds consolidé du revenu assume l'ensemble des frais d'administration du Bureau. Au 31 mars 2020, ces frais totalisent 111 740 \$ (109 143 \$ au 31 mars 2019).

En vertu de la *Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec*, les sommes détenues par le fonds général du fonds consolidé du revenu, qui n'ont pas été réclamées dans les trois ans suivant la date à laquelle les ayants droit auraient pu exiger le remboursement, sont versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

